



Education

Direction des programmes et des services de soutien aux élèves
Édifice Robert Fletcher
1181, avenue Portage, bureau 203, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
Téléphone : 204 945-7907 **Télécopieur** : 204 948-2291
www.edu.gov.mb.ca

Novembre 2011

DESTINATAIRES : Directeurs généraux des divisions scolaires

Objet : Processus de communication des données sur la fréquentation scolaire

Mesdames, Messieurs,

Le ministère de l'Éducation du Manitoba a commencé la collecte des données sur la fréquentation scolaire en février 2011. Les données soumises permettent de dresser un portrait de la fréquentation scolaire à l'échelle provinciale. Vous trouverez ci-joint le résumé des données sur la fréquentation scolaire des écoles de votre division scolaire de février à juin 2011.

Le ministère de l'Éducation du Manitoba poursuit la collecte des données sur le taux de fréquentation scolaire moyen mensuel de toutes les divisions scolaires de la province pour l'année scolaire 2011 – 2012. Vous trouverez des précisions sur le processus, des formulaires de collecte des données et une foire aux questions (en anglais seulement) à la page Web suivante : www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/rapports/presence/cadre.html.

On vous prie de consulter la foire aux questions pour vous assurer que les écoles font preuve de constance dans leur transmission des données sur la fréquentation scolaire.

Les exigences restent les mêmes que l'an passé : lorsque le taux de fréquentation est inférieur à 90 %, les écoles doivent fournir une raison pour expliquer ce taux. Dans la version révisée du *Rapport mensuel sur la fréquentation scolaire des divisions scolaires*, chaque raison expliquant le taux d'absentéisme correspond à un numéro (voir la colonne « D » du formulaire en annexe) :

1. Santé – désigne toute maladie dont pourraient souffrir les élèves et les rendez-vous connexes;
2. Météo – neige, autobus ne circulant pas à cause des conditions météorologiques, inondations, etc.;
3. Installations – les élèves ne peuvent pas fréquenter l'école à cause d'une panne de courant, d'une interruption du service d'eau, etc.;
4. Absentéisme scolaire – l'élève a fait le choix de ne pas se présenter à l'école;

.../2

5. Petite école – pour les écoles ayant moins de 25 élèves où l'absence d'un ou deux élèves entraîne un taux de fréquentation scolaire moyen inférieur à 90 %;
6. Suspension – inscrivez le nombre total de journées d'absence en raison d'une suspension;
7. Fête religieuse;
8. Vacances;
9. Autre.

Veillez encourager vos écoles à utiliser les descripteurs énumérés ci-dessus pour indiquer une, deux ou trois des raisons principales expliquant un taux de fréquentation inférieur à 90 %. Un exemple est donné dans le formulaire. Afin d'aider les écoles à passer de l'ancien au nouveau formulaire, on leur permet d'utiliser le formulaire de l'an dernier jusqu'en janvier 2012 et de ne commencer à utiliser le nouveau formulaire qu'à partir de février 2012 ou du début du deuxième semestre.

Le nombre d'élèves venant d'une autre division scolaire, d'une école des Premières Nations ou d'une école indépendante doit être inscrit dans la colonne « E ».

Dans la colonne « F », inscrivez le nombre d'élèves partis de votre division, n'incluez pas dans ce nombre les élèves qui ont reçu leur diplôme d'études secondaires ou qui ont changé d'école au sein de votre division.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec :

Marlene Gregory
Direction des programmes et des services de soutien aux élèves
Courriel : marlene.gregory@gov.mb.ca
Téléphone : 204 945-5563
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 5563

Merci de votre appui continu dans la collecte de ces données.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La directrice,

"original signé par"

Joanna Blais

p.j.

c. c. Marlene Gregory
Allan Hawkins